

Union synodale réformée évangélique Berne – Jura

Arrondissement du Jura

Procès-verbal du Synode d'Arrondissement

**Samedi 12 novembre 2022 à 08.00 h.
Paroisse réformée de Corgémont-Cortébert**

<i>Président :</i>	<i>M. Pierre-André</i>	<i>Lautenschlager</i>	<i>Prêles</i>
<i>Vice-présidente :</i>	<i>Mme Dominique</i>	<i>Bocks</i>	<i>Bassecourt</i>
<i>Secrétaire</i>	<i>Mme Véronique</i>	<i>Grosjean,</i>	<i>Vauffelin</i>
<i>Scrutatrices</i>	<i>Mme Christiane</i>	<i>Brand</i>	<i>Saignelégier</i>
	<i>Mme Michèle</i>	<i>Morier-Genoud</i>	<i>Belmont</i>

Ordre du jour :

Synode d'Arrondissement

1. Ouverture du Synode
 - Chant et prière - salutations
 2. Nomination des scrutatrices/scrutateurs
 3. Procès-verbal du Synode du 11 juin 2022
 4. Budget CSJ 2023
 5. Interventions parlementaires
 6. Information sur l'évolution de la situation du Centre de Sornetan
 7. Communications
-

1. Ouverture du Synode – salutations

- **Le président** souhaite la bienvenue aux invité.e.s, aux nombreux délégué.e.s et à la presse.

Il salue :

Mesdames :

Christiane Brand, membre du Conseil de l'Eglise réformée du canton du Jura

Stéphanie Niederhauser, Préfète du Jura bernois

Adeline Wehri, animatrice de jeunesse Inter'Est/connexion3d

Messieurs :

Denis Bessire, maire de Corgémont

Nicolas Bürki, vice-maire de Cortébert

Bernard Dubail, vice-président du Conseil de paroisse de la Paroisse catholique romaine du Vallon de Saint-Imier

Jürg Furrer, président de l'assemblée de l'Eglise réformée du canton du Jura

Marcel Ryser, vice-président du Conseil de l'Eglise réformée du Canton du Jura

Matthias Siegfried, responsable du service de traduction de Refbejus

Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir participer au Synode :

Mesdames :

Evi Allemann, conseillère d'Etat

Maëlle Bader

Dominique Giauque-Gagnebin

Evelyne Hiltbrand

Florence Hostettler

Nadine Manson

Carole Perez

Solveig Perret-Almelid

Daphné Reymond

Damara Röthlisberger

Messieurs :

Marc Balz

Carmelo Catalfamo

Daniel de Roche

Pascal Flotron

Macaire Gallopin

Mario Gfeller

Didier Halter

Fabrice Klopfenstein

David Leutwyler

Philippe Maire

Andreas Moser

John Niels

Christoph Schroeder

Paul-André Visinand

Le président passe la parole à **Mme Marie-Louise Hoyer** qui invite à la prière puis à chanter les versets 1 à 3 du cantique 36-17.

Olivier Jordi sera installé en tant que nouveau membre du CSJ lors du culte qui sera célébré à la Chapelle de Cortébert.

2. Nomination des scrutatrices/scrutateurs

2 scrutatrices sont proposées, aucune autre proposition n'est faite et elles sont nommées par acclamations et fonctionneront tant pour le Synode que pour les assemblées de l'Association du Centre Sornetan et du CSP.

Il s'agit de :

Mme Christiane Brand, Saignelégier

Mme Michèle Morier-Genoud, Belmont

45 ayants-droit participent au Synode, le quorum étant de 38 le Synode peut valablement délibérer.

La majorité absolue est de 23 voix.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Procès-verbal du Synode du 11 juin 2022

Le procès-verbal était joint à la convocation et il est mis en discussion.

- **M. David Kneubühler** souhaite la bienvenue à Cortébert qui fait partie de sa paroisse. Il signale deux corrections à apporter au procès-verbal. A la page 8 dans la présentation de M. Olivier Jordi il est mentionné qu'il a été « consacré » en tant que catéchète professionnel, or le terme exact est « reconnu » dans son ministère de catéchète professionnel.

En page 12 il convient de corriger l'orthographe du nom de Mme Laure Devaux « Allisson » avec deux « s », qui est pasteur et co-responsable de la

catéchèse mais qui assume seule la responsabilité du mandat d'accompagnement du projet « Avenir de la catéchèse » dans notre Arrondissement.

- **M. Pierre Ammann**, directeur du CSP Berne-Jura, tient à remercier chaleureusement la secrétaire pour la bienfaisance du procès-verbal et demande que cela soit mentionné dans le procès-verbal de ce jour.

La parole n'étant plus demandée il est procédé au vote et c'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que rédigé, avec les corrections mentionnées plus haut. La secrétaire est vivement remerciée pour son engagement.

4. Budget CSJ 2023

Le budget 2023, la taxation des paroisses 2023 ainsi qu'un document explicatif quant aux principales modifications des différents postes du budget étaient joints à la convocation.

M. Silvano Keller, président du CSJ rappelle que lors du Synode du mois de juin dernier ainsi qu'à diverses occasions des remarques ont été faites sur le déficit structurel décidé lors du Synode d'automne de 2015. Il avait été proposé un budget avec un excédent de charges de CHF 150'000.00, ceci afin de diminuer la fortune du CSJ et ainsi diminuer la taxation pour les paroisses. L'objectif était de diminuer la fortune jusqu'à ce que le seuil d'un fonctionnement d'une durée de 6 à 8 mois soit atteint. Lors de la rencontre des présidentes et présidents de paroisse de cette année, des questions sur le travail effectué par le CSJ ont été posées. Afin d'y répondre le CSJ présente un power point détaillant les principaux postes de dépenses du budget 2023. Tout d'abord le rôle du CSJ est rappelé :

Le CSJ est au service des paroisses. Son objectif est de créer des synergies, favoriser, initier ou conduire des projets. Sa mission est de transformer le doute en espoir, renforcer la visibilité de notre Eglise, s'inscrire dans les débats de société, contribuer à la tâche commune de proclamation de l'Évangile, s'engager à prendre une part active dans la vie de

l'Eglise, combattre la misère spirituelle et matérielle et faciliter la mission des conseils de paroisse.

Présidence et secrétariat : présidence du conseil, suivi des dossiers, gestion des ressources, représentations externes.

Secrétariat général : comptabilité, salaires, budget, préparation des Synodes, gestion des adresses du journal Réformés.

Total des 2 postes 90 %, budget CHF 128'100.

Conférence des Eglises romandes (CER) : contribution pour projets romands communs, soutien au fonctionnement général, contribution 2023 CHF 20'000.

M. Keller indique que le festival Battement Réformé (BREF) a réuni plus de 500 jeunes gens issus des Eglises réformées de toute la Suisse romande en ville de Neuchâtel. Ce festival a remporté un franc succès et il a été financé par la CER.

Terre Nouvelle : l'engagement solidaire de notre Eglise dans le monde. Animations en lien avec les œuvres d'entraide EPER et DM, collaboration romande, sensibilisation aux thèmes de développement durable, relais EcoEglise.

Total du poste 40 %, budget 2023 CHF 67'400, Subvention Refbejuso CHF 50'000, à charge du CSJ CHF 17'400.

Service migration : animation dans le respect des 7 principes de politique migratoire. Soutien à des projets d'intégration. Réseautage et orientation auprès d'organismes appropriés.

Total du poste 30 %, salaire et fonctionnement CHF 47'500, subvention Refbejuso 30'000, à charge du CSJ CHF 17'500.

Aumônerie des personnes handicapées : présence régulière et célébrations dans les foyers et ateliers de Bienne, Tavannes, St-Imier, Delémont, Le Noirmont et Porrentruy. En collaboration paritaire avec l'Eglise catholique.

Total des deux postes 100 %, Salaires et fonctionnement CHF 187'000, Subvention Refbejuso CHF 23'800, à charge du CSJ CHF 163'200.

M. Keller précise que les frais de cette commission sont partagés paritairement entre l'Eglise catholique et l'Eglise réformée. Elle est constituée par deux

personnes de confession réformée et deux autres de confession catholique.

Communauté des sourds : célébrations régulières en langue des signes et français oral. Formation biblique en langue des signes. En collaboration avec l'Eglise réformée neuchâteloise (EREN).

Total du poste 30 %, salaire et fonctionnement CHF 41'100, subventions Refbejuso/EREN CHF 41'100, à charge du CSJ CHF 0

M. Keller indique que la Communauté des sourds n'existerait pas sans le soutien du CSJ car il n'y aurait pas la possibilité dans les communes et les paroisses d'intégrer les sourds et les malentendants.

Jeunesse : connexion 3d, activités en région, soutien de projets, formation accompagnant.es, projets de notre Arrondissement, mise en lien. Inter'Est : voyages d'échange et de coopération.

Total des 4 postes 220 %, salaires CHF 272'000, fonctionnement CHF 35'000, Subvention Refbejuso CHF 68'600, à charge du CSJ CHF 238'400.

CREDOC au CIP : mise à disposition de ressources en catéchèse, éthique, religions et spiritualité à la médiathèque du CIP à Tramelan, contribution à la présence d'une bibliothécaire spécialisée.

Budget 2023 CHF 82'000, Subvention Refbejuso CHF 12'400, à charge du CSJ CHF 69'600.

Eglise en route : soutien à des projets novateurs, création de projets fédérateurs. Budget 2023 CHF 27'800, subvention Refbejuso CHF 13'900, à charge du CSJ CHF 13'900.

M. Keller rappelle que cette commission a été créée lors du dernier Synode, un cahier des charges a été établi. Il informe que le projet présenté par « Eglise en route » a été validé par « l'Eglise en mouvement » de Refbejuso. Les frais seront pris en charge par moitié par le CSJ et « Eglise en mouvement ».

Médias – communication : Radio RJB, projet internet et réseaux sociaux, Réformés BEJU, magazine Ensemble, newsletter Refbejuso, communication générale et soutien aux paroisses et services.

Total des 7 postes 180 %, salaires et fonctionnement CHF 253'800, subventions Refbejuso, paroisses CHF 162'000, à charge du CSJ CHF 91'800.

M. Keller se réfère aux changements intervenus à TeleBiélinge et Canal3 notamment au niveau des budgets qui ont explosés, il a fallu renoncer à travailler avec ces deux outils de communication. Les montants mis au budget pour le personnel concerné ont été maintenus et une nouvelle offre a été développée dans notre Arrondissement en utilisant les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram.

Commission des archives – Mémoires d'Ici : gestion, préservation et mise en valeur des archives de l'Eglise réformée et des archives associatives et privées de la région.

Budget 2023 CHF 6'000.

M. Keller relève que le poste des salaires représentant le 2/3 du budget est incompressible sauf en cas de licenciement.

La discussion est ouverte.

- **Mme Michèle Morier-Genoud**, tient à remercier, au nom de la paroisse de Bienne, le CSJ pour le beau travail qu'il effectue et pour la présentation du budget équilibré. Elle est très consciente de la plus-value que représente le CSJ dans ses différentes activités et elle trouve très important le souci de partager et soutenir des services. Néanmoins elle s'interroge sur l'augmentation des contributions des paroisses devant permettre l'équilibre du budget présenté. Pour la paroisse de Bienne cela représenterait environ CHF 27'000.00 et il ne s'agit pas d'une petite somme qui passe inaperçue. Le montant total de la contribution de la paroisse de Bienne pour le CSJ se monte à CHF 155'950.00.

La paroisse de Bienne a dû faire des concessions en 2021 et 2022 représentant au total 15 %, ce qui a eu pour conséquence des diminutions de postes de travail, entre autres. Etant donné les prévisions de diminutions des rentrées fiscales, la paroisse de Bienne demande au CSJ de prendre en compte cette situation et de participer à l'effort consenti par les paroisses en optimisant ses services. Elle propose de réduire de

moitié l'augmentation de la contribution demandée aux paroisses dans le budget 2023.

Le président informe qu'une réponse sera donnée aux questions posées durant les débats mais que les propositions seront soumises au vote à la fin de la discussion.

- **M. Jean-Luc Dubigny**, relève que dans les commentaires annexés au budget il est indiqué que le CSJ a prévu d'augmenter d'un seul échelon de traitement les salaires des employé.e.s pour 2023, le budget 2023 ne présente aucun renchérissement sur les salaires.

Il demande sur quelle base s'est appuyé le CSJ pour soumettre cette proposition ?

- **M. Silvano Keller** répond que l'augmentation des charges salariales est effective si elle porte sur deux échelons du barème cantonal, en augmentant d'un seul échelon il n'y a pas d'incidence sur le budget. La raison est qu'il fallait diminuer les charges et chaque poste a été étudié dans ce sens.

- **M. Jean-Luc Dubigny** trouve que par les temps qui courent avec l'augmentation du coût de la vie, il est dommage de ne pas faire bénéficier les employé.e.s du renchérissement. Il propose que pour 2023 un renchérissement sur les salaires de 3% soit octroyé.

- **M. Reto Gmünder**, député au Conseil synodal, aimerait partager avec les délégué.e.s son ambivalence face au budget présenté. Il se réjouit que l'appel lancé lors du Synode du mois de juin dernier a été entendu. Il fallait absolument corriger la trajectoire budgétaire suivie ces dernières années avec un déficit constant de CHF 200'000.00 diminuant ainsi grandement la fortune. Un budget équilibré peut s'obtenir de deux manières différentes, en diminuant les dépenses ou en augmentant les recettes. Le budget 2023 est le plus bas de ces cinq dernières années. Néanmoins et là se trouve le problème, c'est que l'équilibre du budget est atteint par une augmentation de 25 % de la contribution des paroisses. Ce qui rend la chose difficile c'est qu'ailleurs les mesures d'économie sont drastiques. Actuellement Refbejuso applique une politique économique. Pour les paroisses

également les efforts d'économies sont un objectif permanent. Dans cette situation il est difficile de comprendre que l'équilibre du budget soit trouvé par une augmentation des contributions paroissiales.

Il soutient la proposition de la paroisse de Bienne, qui implique un déficit pour 2023 moins haut que ces dernières années mais également que le CSJ présente pour 2024 un budget équilibré avec des mesures d'économies qui soient dans le même ordre que les économies qui se font au niveau du Conseil synodal et des paroisses.

Le président remarque qu'il n'y a pas de proposition formelle pour le budget 2023 mais une recommandation pour le budget 2024 et un soutien à la proposition de la paroisse de Bienne.

- **M. Reto Gmünder** confirme que c'est bien exact.

- **M. Raphaël Schaer**, député au Conseil synodal, propose que l'on tienne compte des problèmes que rencontrent des ménages et des collaborateurs face à la hausse du prix de l'énergie et autres plutôt que de rester dans une dynamique d'augmentation, renchérissement, etc. Il aimerait faire une contre-proposition à celle émise par M. Jean-Luc Dubigny demandant un renchérissement de 3 % sur les salaires.

Il propose qu'un montant fixe tenant compte de ces paramètres soit alloué en 2023 aux employé.e.s.

Il salue la présentation des points importants et des activités du CSJ et il l'en remercie. C'est toujours difficile de s'imaginer ce qui se trouve derrière les chiffres d'un budget et il trouve que c'était important que les délégué.e.s puissent ainsi s'en rendre compte.

Il ressent également une ambivalence devant le budget soumis, mais son soutien va plutôt du côté des paroisses.

Il est membre de la commission des finances au sein de Refbejuso. Il a été décidé de bloquer les investissements pendant une certaine période pour éviter une augmentation des contributions des paroisses. Il pense qu'un suivi financier a manqué dans notre Arrondissement. Il aurait fallu établir un plan financier avec des projections sur quatre années.

Il relève que dans le règlement d'organisation il est mentionné l'activité d'une commission des finances. Cette commission pourrait être un outil de réflexion et d'accompagnement dans le processus budgétaire et financier. Il pense qu'un Synode de réflexion dans notre Arrondissement pourrait avoir lieu pour réfléchir sur la plus-value apportée par le CSJ aux paroisses. Il rappelle que le CSJ est là pour encourager et soutenir les paroisses.

Il appuie la proposition faite par la paroisse de Bienne.

- **M. Marc Seiler**, ayant fréquenté de près deux paroisses de notre Arrondissement, Porrentruy et Grandval. Il trouve que les paroisses devraient discuter de l'inégalité de l'état de leur fortune. Une réflexion pourrait être entamée au sujet de la solidarité entre les paroisses riches et les paroisses pauvres. Tant qu'il n'y aura pas une politique tenant compte des différentes capacités financières des paroisses ce sera difficile d'augmenter les contributions. Certaines paroisses riches pourraient contribuer à un taux plus élevé que d'autres moins pourvues financièrement et créer ainsi des contributions solidaires. Il précise que ce n'est pas une proposition formelle mais une piste à creuser.

- **M. Pierre Ammann**, demande une précision quant à la proposition émise par M. Raphaël Schaer au sujet du montant fixe alloué au personnel. S'agit-il de définir un montant qui serait à disposition du CSJ qui ensuite offrirait des chèques énergie de manière ciblée aux collaboratrices et collaborateurs ? La même réflexion sur ce sujet est en cours au CSP Berne Jura et il a été constaté que tous les collaboratrices et collaborateurs ne sont pas logés à la même enseigne, selon leur lieu de domicile ainsi que les types de chauffage. Il serait bien d'être au clair avant de passer au vote.

- **M. Raphaël Schaer** précise qu'il propose d'allouer aux employé.e.s un montant de CHF 1'000.00 pour un poste de 100 % indépendamment du lieu de domicile et de la manière de se chauffer.

- **M. Nicolas Marti** demande si avec la proposition de la paroisse de Bienne, de

diminuer de moitié l'augmentation de la contribution des paroisses, le CSJ disposerait de liquidités suffisantes pour assurer les salaires durant l'année.

Il est précisé que le budget soumis est très serré et laisse peu de marges de manœuvre. La fortune a diminué fortement ces dernières années.

- **M. Silvano Keller** explique qu'on parle d'une augmentation des contributions paroissiales de CHF 170'000.00, ce qui donne un budget déficitaire de CHF 85'000.00. C'est supportable même si cela ne va pas dans la ligne que le CSJ s'était fixée, à savoir, un budget équilibré. Il confirme que les finances du CSJ permettront d'assurer les salaires durant l'année.

- **M. Jean-Luc Dubigny** demande quelles sont les conséquences budgétaires entre l'augmentation de 3 % par salaire ou CHF 1000.00 par personne pour un poste à 100 % ?

- **M. Philippe Kneubühler** intervient en précisant que la grande différence entre les deux propositions est qu'il s'agit soit d'une aide ponctuelle avec la somme de CHF 1'000.00 pour un taux de 100 % soit d'une augmentation de salaire qui persiste. La proposition de M. Raphaël Schaer est plus raisonnable que celle de M. Jean-Luc Dubigny même si celle-ci montre un souci de son prochain qui est remarquable.

- **M. Silvano Keller** informe qu'une augmentation de 3 % de la masse salariale représenterait un montant d'environ CHF 25'000.00.

Le président rappelle que jusqu'au Synode du budget 2015 les paroisses payaient une contribution identique à celle proposée aujourd'hui dans le budget 2023. En 2015 le CSJ, sous la présidence de M. Philippe Paroz, constatait qu'il disposait d'une fortune et relevait que le CSJ n'avait pas vocation de thésauriser. Le CSJ a proposé aux délégué.e.s d'alors de présenter un budget déficitaire durant 4 ou 5 ans pour réduire cette fortune et permettre une diminution de la taxation des contributions paroissiales. En 2015 les délégué.e.s ont accepté de payer moins pour le CSJ mais il était bien clair que c'était une situation

provisoire jusqu'à ce que la fortune du CSJ atteigne la somme de environ CHF 500'000.00 lui permettant de fonctionner correctement. Il s'agissait donc d'un rabais temporaire et le budget 2023 revient ainsi à la situation antérieure.

Il relève qu'il est conscient que la situation financière des paroisses ne s'est pas améliorée durant ces quatre dernières années et qu'il faut faire des efforts d'économie.

- **M. Silvano Keller** trouve que ce Synode se déroule d'une manière constructive, le législatif donnant des pistes et des recommandations à l'exécutif. Il constate avec plaisir que les délégué.e.s ont étudié le budget et que des propositions ont été faites.

En 2015 le Synode avait décidé de diminuer la fortune qui s'élevait à CHF 1'400'000.00. Le budget de 2016 s'élevait à CHF 1'303'000.00, le constat est que les charges du CSJ n'ont pour ainsi dire pas changé depuis.

Entretemps des crises ont surgi et certaines paroisses ont moins de rentrées d'impôts. Il donne des explications au sujet de l'établissement du budget du CSJ, d'un côté les charges, de l'autre les subventions octroyées par Refbejuso et la différence représente la contribution des paroisses pour obtenir un budget équilibré. Le taux de la contribution d'une paroisse est calculé selon un coefficient appliqué à la rentrée d'impôts de l'année précédente. Avec un coefficient de 24 % appliqué sur une rentrée d'impôts de CHF 1'000'000 le budget de la paroisse est augmenté de CHF 6'000.00.

Cette manière de procéder tient donc compte de la richesse ou de la pauvreté des paroisses.

- **M. David Kneubühler** est surpris d'entendre qu'on est lié par une décision formelle de 2016 mais on oublie de relever qu'on a manqué de vision et de sagesse du côté de l'exécutif en proposant un budget déficitaire mais également du côté législatif où la question des finances a été souvent abordée mais est toujours restée au stade de question, aucun postulat n'a été présenté et la commission des finances n'a pas été réactivée. Il trouve dommage d'en arriver à ce stade maintenant. Il est important qu'une réflexion soit menée afin de déterminer où

on va et avec quels moyens. Le fait que Berne a refusé les dotations financières supplémentaires pose la question « fait-on ce que l'on doit ou doit-on en faire plus et voir si l'on peut réduire ». Concernant les paroisses riches ou pauvres, il relève que les contributions des paroisses du canton du Jura sont calculées selon un autre mécanisme. Sans vouloir remettre en question le système de calcul, il faut être conscient que si on veut plus de solidarité entre paroisses il faudrait discuter d'accords très anciens.

Ces points ne seront pas résolus lors de ce Synode mais il pense que le CSJ devra se pencher sur ces questions à l'avenir.

- **M. Silvano Keller** est conscient que cela est douloureux aujourd'hui mais cela l'aurait été également il y a trois ans. Le but fixé par le Synode qui était de diminuer la fortune à CHF 500'000 correspondant à un fonctionnement d'une durée de 6 mois a été atteint, car à la fin de cette année la fortune du CSJ se montera à CHF 400'000.00. Si le CSJ avait décidé de présenter un budget équilibré il y a deux ou trois ans, la diminution de la fortune aurait cessé, mais les contributions paroissiales auraient quand même augmenté.

Lors de l'élaboration du budget des demandes ont été faites à Refbejuso pour obtenir une augmentation des subventions pour différentes commissions et les demandes ont été refusées. Il relève également que lorsque le CSJ a proposé des diminutions de budget à des commissions, cela a été accueilli froidement.

- **Mme Anne-Lise Vaucher**, relève que finalement des communes riches et des communes pauvres existent et pourquoi ne pas mettre en place une péréquation. Elle pense que la Commission des Finances devrait étudier la mise en place d'une certaine péréquation financière et la proposer au Synode.

- **M. Philippe Kneubühler**, indique qu'une péréquation financière existe, certaines paroisses de notre Arrondissement touchent des montants issus de la péréquation financière. Celle-ci est financée majoritairement par les paroisses alémaniques. Les jurassiennes et jurassiens bénéficient d'une sorte de forfait

fiscal, mais la raison est qu'ils ont à supporter les frais d'une structure dans le canton du Jura qui est l'équivalent du CSJ et de notre Synode. Cette structure leur permet d'être reconnus par les autorités de la République et Canton du Jura. Nos anciens ont témoigné d'une grande sagesse en mettant en place ce système de calcul. Durant la réflexion que le CSJ mènera à l'avenir cet élément pourra être rediscuté mais à son avis il ne faudrait pas modifier ce système.

- **Mme Françoise Zwahlen**, relève que depuis une vingtaine d'années les paroisses travaillent en région, que ce soit en petits groupes, vallées et autres ou encore par des fusions. Il serait judicieux de réunir des personnes de chaque région et discuter et faire un inventaire des besoins des paroisses et voir ce qu'elles désirent confier au CSJ et ce qu'elles veulent garder en paroisse.

Le président remercie de toutes ces interventions intéressantes, des pistes ont été évoquées et seront étudiées, il clôt les débats. Le CSJ est bien conscient qu'il faudra entamer une réflexion stratégique et financière. Il relève que concernant le budget 2023 du CSJ il convient de prendre des décisions sur des propositions formelles.

Le président expose les propositions qui sont :

- un renchérissement de 3 % sur la masse salariale ou
- une somme fixe à allouer une fois seulement au personnel de CHF 1'000.00 pour un poste de 100%.

- **M. Reto Gmünder** dépose une motion d'ordre. Les propositions émises par M. Dubigny et M. Schaer doivent être opposées et ensuite la proposition gagnante sera opposée à la proposition du CSJ.

La proposition de M. Jean-Luc Dubigny de porter un renchérissement de 3 % sur la masse salariale représentant une somme de CHF 25'000.00 est soumise au vote à main levée et récolte 2 voix en sa faveur.

La proposition de M. Raphaël Schaer d'allouer un montant ponctuel fixe

(prime unique) de CHF 1'000.00 pour un poste de 100 % est soumise au vote à main levée et récolte 30 voix en sa faveur, elle sera donc opposée à la proposition du CSJ.

- **M. Silvano Keller** intervient en indiquant qu'il s'agit de 600 % de postes donnant une somme de CHF 6'000.00.

La proposition de M. Raphaël Schaer d'allouer une prime unique de CHF 1'000.00 pour un poste de 100 % est opposée à la proposition du CSJ mentionnée dans le budget soumis et c'est à main levée qu'il est procédé au vote :

La proposition d'une prime unique de CHF 1'000.00 pour un poste de 100 % l'emporte par 30 voix pour et 2 avis contraires contre 5 voix en faveur de la proposition du CSJ.

Le président oppose la proposition de la paroisse de Bienne de diviser par deux l'augmentation des contributions paroissiales en faveur du CSJ et celle du CSJ de maintenir l'augmentation telle que soumise dans le budget et c'est à main levée qu'il est procédé au vote.

La proposition de la paroisse de Bienne de diviser par deux l'augmentation des contributions paroissiales en faveur du CSJ l'emporte par 21 voix pour contre 14 voix en faveur de la proposition du CSJ de maintenir le budget tel que présenté.

- **M. Silvano Keller** indique que la fortune du CSJ est estimée à la fin de cette année à CHF 450'000.00, suite à cette décision elle subira une diminution de CHF 90'000.00.

Le budget 2023 modifié selon décisions des délégué.e.s est soumis au vote et c'est à main levée et à une large majorité évidente, avis contraire 1 et 2 abstentions, qu'il est accepté.

- **M. Silvano Keller** remercie les délégué.e.s et déclare avoir pris note des recommandations. La réactivation de la Commission des Finances est urgente car le budget 2024 doit être présenté au mois de mars à Berne, il lance un appel à candidatures pour la commission des

finances et indique que toute proposition est la bienvenue.

5. Interventions parlementaires.

Aucune intervention n'est parvenue dans le délai imparti.

6. Information sur l'évolution de la situation du Centre de Sornetan

M. Raphaël Schaer indique que le souci premier du comité est la vente des immeubles, le bâtiment principal et l'immeuble locatif. Des courtiers ont été mandatés à cet effet mais malheureusement il n'y a pas beaucoup de personnes intéressées par de tels objets. Le bâtiment principal a été mis à disposition de la « Fondation Zugang B » pour l'accueil des réfugiés en provenance d'Ukraine, principalement des enfants. Certaines conditions, notamment d'accompagnement des enfants, ayant changé, la structure est utilisée à titre d'hébergement collectif et la gestion a été reprise par la Croix Rouge. Le comité est en pourparlers avec le canton de Berne afin de transformer le contrat de bail à durée déterminée en contrat à durée indéterminée pour laisser la possibilité d'avoir une réserve pour la Croix Rouge pour un hébergement durant cet hiver. L'occupation durant cette période a été discutée avec les autorités politiques locales, le comité a mis à disposition le Centre de Sornetan en faisant en sorte à ce que cela se passe avec la bonne collaboration de la population environnante. Le chauffage a été changé pour une somme de CHF 40'000.00. Il remercie le CSJ qui a mis à disposition la somme de CHF 20'000.00 ainsi que Refbejuso qui a contribué à raison d'un montant entre CHF 20'000.00 et 25'000.00. Il indique qu'un financement supplémentaire de la part des paroisses ne sera pas nécessaire. Un plan financier a été établi pour les deux prochaines années et sauf accident il ne sera pas fait appel au CSJ ni à Refbejuso ni aux paroisses.

7. Communications

- **Mme Janique Perrin**, responsable de la formation, attire l'attention sur le papillon des formations du premier semestre 2023. Elle rappelle qu'un Festival de spiritualités aura lieu du 28 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2023. Elle encourage à réserver ces dates dans les agendas. Le lieu est encore à définir. Des informations supplémentaires seront données lors du Synode de printemps prochain.

Deux propositions figurent au programme et sont « à la carte ». Une de ces propositions a déjà débuté, il s'agit du cours « Derniers secours » qui est l'accompagnement de personnes gravement malades et en fin de vie. Refbejuso est déjà active dans la région alémanique avec « Letzte Hilfe » et notre Arrondissement fait partie du réseau suisse. Deux cours ont déjà eu lieu dans notre Arrondissement avec une réponse d'un public assez large. Ces initiatives vont continuer en collaboration avec le Service du Cheminement de la foi, Jura Pastoral ainsi que des personnes provenant du domaine des soins. La balle est dans le camp des paroisses car l'un des principes de l'organisation de ces cours « Derniers secours » est que les demandes viennent des lieux dans lesquels ils seront dispensés, cela peut être une paroisse, une aumônerie etc.

La deuxième proposition est une formation à l'attention des conseils de paroisse. Il s'agit d'une offre sur demande d'un ou de plusieurs conseil.s de paroisse. Cette formation est conçue sur mesure entre le conseil et le secteur formation.

Un projet émanant du canton de Berne en collaboration avec Refbejuso, « signe de la mémoire ou du souvenir » ou « symbole commémoratif ». Toutes les communes du canton de Berne ont déjà été informées de cette initiative. L'idée est de faire mémoire ensemble sur notre territoire de personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance ou de placements extra-familiaux. Elle trouve qu'il serait très important que deux ou trois paroisses soient impliquées dans ce projet. Du matériel sera à disposition dans quelques temps. Deux semaines sont prévues par le

canton avec un accent particulier sur cette manifestation qui aura lieu pendant la période des confirmations et la nuit des églises. Cette manifestation peut donc avoir lieu plus tard dans l'année, le secteur formation est à disposition. Elle tient à remercier les paroisses pour le relais précieux apporté. Elle signale que toutes les informations peuvent être consultées sur le site de la formation et elle se tient bien volontiers à disposition pour tout renseignement supplémentaire.

- **M. Daniel Chèvre**, animateur Terre Nouvelle, donne quelques informations. Tout d'abord le travail qui a été fait avec les animatrices de Suisse romande pour redire ce qu'était Terre Nouvelle et l'engagement solidaire des Eglises. L'EPER et Pain Pour le Prochain ont fusionné et un nouveau logo est né. Le logo de Terre Nouvelle a été réfléchi sur la base de la question « As-tu rêvé d'un monde meilleur ? » d'une terre ronde comme la table du partage, où les continents s'entremêlent et s'entraident, deux mains qui se donnent pour faire connaissance et qui s'enlacent en signe de paix, le vert comme la nature, la fraîcheur et l'espérance et l'orange comme le soleil, la chaleur, les épices et les marchés, une terre où il fait bon vivre, une terre solidaire où chacune et chacun peut vivre dignement et en paix, bref : une Terre Nouvelle. Le label est utilisable pour toutes les activités paroissiales et une bâche est disponible.

Une vidéo réalisée par Nicolas Meyer et Bastien Bösiger est projetée. Ils ont été à la rencontre d'un envoyé DM qui venait du Cameroun pour étudier l'agriculture en Suisse auprès de l'école d'agriculture de Courtemelon.

M. Chèvre attire l'attention sur l'appel de Noël dont le dépliant est à disposition sur les tables.

- **Mme Christine Brechbühler** rappelle que la nuit des Eglises a eu lieu tous les deux ans dans tous les pays de langue allemande, prochainement elle aura lieu également en Belgique, en Suisse romande et probablement en France. La manifestation se célébrera cette année le 2 juin 2023. Une présentation a été faite à Berne, cette manifestation est l'occasion

de découvrir l'Eglise de manière différente. Eglise locale mais ouverte sur le monde. L'événement est ouvert à tous et gratuit. Les paroisses prennent en charge les coûts de la manifestation qu'elles organisent. La publicité cantonale et régionale est prise en charge et du matériel publicitaire est à disposition. La paroisse de Corgémont-Cortébert en collaboration avec la paroisse de Sonceboz organiseront à cet effet une soirée musicale, festive et dansante avec un repas qui sera servi en dessous de l'église à Corgémont. Le délai d'inscription pour les paroisses intéressées à prendre part à cet événement est fixé au 15 décembre 2022.

- **Mme Marie-Louise Hoyer** met à disposition des affiches annonçant des concerts avec conférences et brochures détaillées. Elle informe que dimanche prochain à 15h30 un concert sera donné à l'église allemande de Moutier par l'orchestre de la ville de Delémont.

- **M. Silvano Keller** informe que le CSJ va déménager à Tavannes à la rue du pasteur Frêne 12. Le local est plus grand et la location moins élevée, de plus des places de parc sont situées juste devant le bâtiment. Le déménagement aura lieu le 8 décembre et dès le 15 décembre le CSJ sera opérationnel à Tavannes.

- **Mme Adeline Wehrli** de Moutier qui a repris depuis deux ans le poste d'animatrice Inter'Est présente un retour d'un voyage jeunesse d'échange et de coopération Inter'Est qui s'est déroulé cet été à Madagascar. Elle est accompagnée par Jordan, un des huit jeunes ayant pris part à ce voyage. Inter'Est a été fondée par M. Martin Keller et fait partie de connexion3d et du CSJ. En 30 ans, 80 camps ont été organisés avec une centaine de jeunes de notre région. Les camps permettent à des jeunes de chez nous de vivre des expériences hors de notre confort et de les sensibiliser à d'autres cultures, sources de richesse personnelle.

Ils incitent à s'engager pour plus de justice et de solidarité, avec un échange interculturel et favorisent et éduquent les citoyens de demain. Jordan, pour qui c'était le deuxième voyage avec Inter'Est, donne des informations et partage son

ressenti, ce fut une belle expérience avec de nombreux échanges entre les jeunes du sud et ceux de notre région. Son rêve est de pouvoir organiser des voyages dans l'autre sens et accueillir chez nous des jeunes du sud.

Le président remercie Mme Adeline Werhli et Jordan, les félicite du travail effectué et leur souhaite plein succès pour la suite et notamment pour le camp 2023.

Plus personne ne demandant la parole, le président adresse ses remerciements au CSJ, à la paroisse de Corgémont-Cortébert pour son accueil chaleureux et

l'organisation de ce Synode et à toutes les personnes engagées au service de notre Eglise.

Le prochain Synode aura lieu le 3 juin 2023, le CSJ est à la recherche d'une paroisse pour l'accueillir (*voir note en fin de page*). Le Synode d'automne aura lieu le 11 novembre 2023 à Tavannes.

Le président remercie les délégué.e.s d'avoir bien voulu participer à ce Synode et le lève à 11h28.

Le Président : Pierre-André Lautenschlager

la secrétaire : Véronique Grosjean

Une scrutatrice :

Pour des questions pratiques, le Synode a finalement été déplacé au 10 juin 2023, il aura lieu au Centre réformé à Delémont.